



Annexe 11 : Recommandations SDIS 58

Contact : Anas ALAMI

Mail : pv1m@corsicasole.com

Table des matières

Table des matières

1	Présentation du document.....	3
1.1	Introduction :	3
1.2	Contexte et enjeux	3
1.3	Conformité aux Normes et Réglementations.....	3
2	Mesures de Prévention du Risque d'Incendie	3
2.1	Choix des Matériaux et Composants.....	3
2.2	Système de Raccordement Souterrain	4
2.3	Contrôle de l'Affleurement des Câbles	4
2.4	Piste de Circulation Interne et externe	4
2.5	Dimensions et Accessibilité.....	4
2.6	Signalisation et Entretien	5
3	Maintenance et Surveillance	5
3.1	Formation et Sensibilisation du Personnel.....	5
3.2	Sensibilisation aux Risques	5
3.3	Sécurité	6
4	Prise en compte des recommandations du SDIS	6
4.1	Points d'eau pour l'extinction.....	6
4.2	Matériel de lutte contre l'incendie	6
4.3	Conformité des installations électriques :	7
4.4	Distanciation des panneaux photovoltaïques :.....	7
5	Engagement à assurer la sécurité du site.....	7

1 Présentation du document

1.1 Introduction

Cette notice a pour objectif de définir les mesures de prévention et de protection contre les risques d'incendie pour le projet de centrale solaire au sol sur la commune de Saint Pierre le Moutier, à la Nièvre. Elle décrit les actions mises en place afin de réduire les risques d'incendie liés à l'exploitation de la centrale et de garantir la sécurité des personnes et de l'environnement.

1.2 Contexte et enjeux

Le projet consiste en l'implantation d'une centrale solaire sur la commune de Saint Pierre le Moutier. Afin de respecter les exigences légales et les normes en vigueur, cette installation devra être conçue et réalisée de manière à limiter les risques d'incendie et à minimiser l'impact environnemental.

1.3 Conformité aux Normes et Réglementations

L'installation respecte les normes et guides d'application en vigueur, notamment les exigences de sécurité incendie pour les installations électriques et les infrastructures solaires. Ces exigences comprennent, mais ne se limitent pas, aux recommandations des codes de la construction, des installations électriques et des normes spécifiques aux centrales photovoltaïques.

2 Mesures de Prévention du Risque d'Incendie

2.1 Choix des Matériaux et Composants

Les matériaux utilisés pour la construction de la centrale, y compris les panneaux solaires, les câbles et les dispositifs de raccordement, seront conformes aux normes de résistance au feu. Les câbles seront de préférence installés avec des matériaux ignifugés pour limiter les risques de propagation du feu en cas de défaillance.

2.2 Système de Raccordement Souterrain

Les câbles de raccordement au réseau électrique seront installés en souterrain, minimisant ainsi les risques d'incendie. De plus, le raccordement au poste source suivra des emprises existantes telles que des chemins, pistes ou routes, afin de réduire l'impact sur les espaces naturels et les risques d'accident.

2.3 Contrôle de l'Affleurement des Câbles

Les zones présentant un risque d'incendie dû à l'affleurement des câbles seront soigneusement identifiées et signalées à l'aide de panneaux d'avertissement. Ces panneaux permettront de prévenir les interventions humaines dans ces zones dangereuses et de garantir une meilleure gestion des risques.

2.4 Piste de Circulation Interne et externe

Une piste de circulation interne et externe sera aménagée sur le site de la centrale solaire, afin de garantir un accès sécurisé et rapide pour les véhicules de maintenance, ainsi que pour les interventions liées à la sécurité incendie. Cette piste sera conçue pour permettre le passage des véhicules lourds, notamment les camions de pompiers et autres véhicules de secours, en cas d'incendie ou d'incident sur le site.

2.5 Dimensions et Accessibilité

La piste de circulation répond aux dimensions minimales requises pour l'accès des véhicules des pompiers. Elle sera suffisamment large (au moins 6 mètres) et sera libre de tout obstacle afin de garantir une circulation fluide en cas d'urgence. De plus, la surface sera stabilisée et résistante afin de permettre un accès facile même en conditions météorologiques difficiles.

2.6 Signalisation et Entretien

La piste sera équipée de panneaux de signalisation clairs, indiquant la direction à suivre en cas d'urgence. La signalisation sera visible de jour comme de nuit, avec des éléments réfléchissants pour garantir une identification rapide en cas de faible visibilité.

Un programme d'entretien régulier de la piste sera mis en place pour s'assurer qu'elle demeure dégagée, en bon état et accessible en permanence. Les travaux de nettoyage et de maintenance seront réalisés de manière à ne pas créer de zones d'accumulation de matériaux inflammables le long de la piste.

3 Maintenance et Surveillance

Un système de surveillance à distance sera mis en place pour détecter toute anomalie dans le fonctionnement des installations, notamment des signes précoces de court-circuit, de surchauffe ou de défaillance des équipements. Des contrôles périodiques sur site seront également réalisés pour vérifier l'état des câbles et des composants électriques.

Un programme de maintenance préventive sera mis en œuvre pour inspecter régulièrement les installations et s'assurer qu'elles restent conformes aux normes de sécurité incendie. Les équipements seront entretenus et nettoyés pour éviter l'accumulation de matières inflammables.

3.1 Formation et Sensibilisation du Personnel

Tout le personnel travaillant sur le site, qu'il s'agisse de l'équipe de construction ou de maintenance, devra recevoir une formation spécifique sur les risques d'incendie et les gestes à adopter en cas d'urgence. Cette formation inclura l'utilisation des extincteurs et l'évacuation rapide du site.

3.2 Sensibilisation aux Risques

Des sessions de sensibilisation seront organisées pour garantir que tous les intervenants sur le site connaissent les procédures de prévention des incendies et les mesures de sécurité associées.

3.3 Sécurité

Pendant les travaux et pendant toute la durée de l'exploitation de la centrale, Corsica Sole assurera une sécurisation du site par vidéosurveillance.

Pour se prémunir d'éventuels vols ou dégradation de panneaux photovoltaïques ou autres installations, le dispositif de surveillance contient un système de détection d'intrusion. Ce dernier alerte une société de surveillance et gardiennage.

La sécurité du site vis-à-vis du risque incendie sera assurée en phase amont du chantier et en phase d'exploitation. L'ensemble de nos plans seront validées par les services des pompiers.

4 Prise en compte des recommandations du SDIS

Après étude des préconisations émises par le SDIS, nous avons veillé à respecter les points suivants, conformément aux exigences définies dans le **Règlement Départemental de la Défense Extérieure contre l'Incendie (RDDECI)** du SDIS 58 :

4.1 Points d'eau pour l'extinction

Une citerne souple d'une capacité de 120 m³ sera installée proche du portail pour permettre une lutte efficace contre les incendies. Ce point d'eau est situé à moins de 150 mètres de toute partie de l'installation, comme exigé par le règlement.

4.2 Matériel de lutte contre l'incendie

Des **extincteurs portatifs** adaptés aux risques spécifiques des installations photovoltaïques ont été disposés sur l'ensemble du site, en particulier dans les locaux techniques et près des équipements électriques sensibles. De plus, un **système d'alarme incendie** a été mis en place pour garantir une détection rapide en cas de départ de feu.

4.3 Conformité des installations électriques :

Toutes les installations électriques (notamment les **onduleurs** et le câblage) respectent les normes de sécurité incendie en vigueur (NF C 15-100). Ces équipements sont placés dans des **locaux ventilés et sécurisés**, et des mesures de protection incendie spécifiques ont été mises en œuvre pour limiter les risques.

4.4 Distanciation des panneaux photovoltaïques :

La configuration de l'installation prend en compte les distances minimales entre les panneaux photovoltaïques, afin d'éviter la propagation du feu en cas d'incident.

5 Engagement à assurer la sécurité du site

Nous avons intégré toutes ces mesures dans le cadre de notre démarche visant à garantir la sécurité des installations, la protection des biens, et la protection des personnes. De plus, une attention particulière sera portée à la maintenance continue des installations de sécurité incendie, avec un suivi régulier des équipements et des voies d'accès.

Le projet photovoltaïque respecte pleinement les préconisations et recommandations du SDIS de la Nièvre, et que toutes les mesures nécessaires ont été mises en place pour garantir une défense efficace contre l'incendie sur le site. Nous restons bien entendu à la disposition des services du SDIS 58 pour toute information complémentaire ou pour toute vérification supplémentaire.